

## DEUX RACCOURCIS ACCELERENT LA CAUSE DE JEAN-PAUL II

### **Mais des enquêtes très rigoureuses**

ROME, Vendredi 14 janvier 2011 ([ZENIT.org](http://ZENIT.org)) - Deux raccourcis en quelque sorte ont fait avancer la cause de Jean-Paul II, mais seulement deux, rapporte le préfet de la Congrégation pour les causes des saints. Les enquêtes n'en n'ont pas moins été extrêmement « rigoureuses ».

Le cardinal Angelo Amato, sdb, qui a eu ce matin l'émotion de présenter à l'approbation de Benoît XVI le décret sur le miracle dû à l'intercession de Jean-Paul II, a confié à Radio Vatican comment s'est déroulée la « cause ».

« Cette cause, rappelle-t-il, a été facilitée de deux façons. La première concerne la dispense pontificale d'attendre cinq ans pour son début, et la seconde, le passage par une voie rapide, sans passer par la liste d'attente ».

Pour le reste, insiste le cardinal Amato, « en ce qui concerne la rigueur et l'exactitude des procédures », il n'y a pas eu de raccourcis : « la cause a été traitée comme les autres, en suivant toutes les étapes prévues par la législation de la Congrégation pour les causes des saints. Et même, si je peux avancer une première constatation, justement pour honorer dignement la mémoire de ce grand pontife, la cause a été soumise à un examen particulièrement soigné, pour éliminer tout doute, et surmonter toute difficulté ».

A propos du « miracle » reconnu ce matin, le cardinal Amato rappelle qu'il s'agit de la maladie de Parkinson qui a frappé sœur Marie-Simon-Pierre et qui a été « diagnostiquée en 2001 par le médecin traitant et par d'autres spécialistes ».

La religieuse a reçu des soins « plus pour atténuer les douleurs que pour la guérir », fait observer le cardinal salésien.

Il raconte : « A la nouvelle de la disparition du pape Wojtyla, affecté par la même maladie, Sœur Marie, et ses consœurs, ont commencé à invoquer le pontife défunt pour sa guérison. Le 2 juin 2005, fatiguée et oppressée par les douleurs, la religieuse a manifesté à sa supérieure l'intention de vouloir être exonérée de son travail professionnel. Mais la supérieure l'a invitée à se confier à l'intercession de Jean-Paul II. La sœur s'est retirée et a passé une nuit tranquille. Au réveil, elle s'est sentie guérie ; Les douleurs avaient disparu et elle ne sentait plus aucune raideur dans ses articulations. C'était le 3 juin 2005, fête du sacré Cœur de Jésus. Elle a tout de suite interrompu son traitement, et elle s'est rendue chez son médecin, lequel n'a pu que constater sa guérison ».

*Anita S. Bourdin*